

Colloque

Alternatives cinématographiques et audiovisuelles

Images hors-la-loi

1, 2 et 3 juin 2022



**Cinéma de Beaulieu, ESRA Côte d'Azur
et Cinémathèque de Nice**

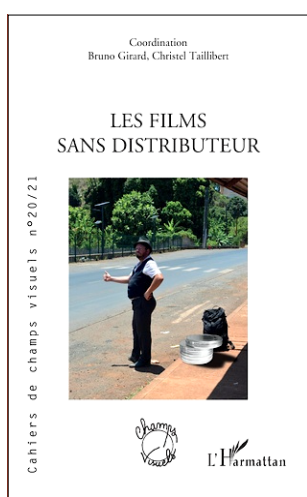


Alternatives cinématographiques et audiovisuelles

Images Hors-la-loi

Les productions cinématographiques et audiovisuelles, ainsi que leurs modalités de circulation, s'inscrivent dans un cadre légal, qu'il soit officiel ou officieux. Mais en marge, une production « hors-la-loi » subsiste. Elle trouve ses publics au gré de circuits le plus souvent clandestins. Les contextes d'éclosion de ces films sont très divers, et sont souvent à mettre en relation avec des environnements qui visent tous à assurer la pérennité d'un ordre, social, moral ou politique. Ces différentes configurations impliquent la reconnaissance, pour ceux qui fabriquent ces images comme pour ceux qui les interdisent, du présupposé d'un « pouvoir de l'image animée » capable de bouleverser l'ordre établi. Les films « hors-la-loi » poursuivent des objectifs multiples. Certains relèvent d'une démarche militante et contestataire à l'encontre du pouvoir en place, d'autres d'une volonté de transgression morale et sociale, et d'autres encore d'une intention marchande se nourrissant de l'appétence de certains publics pour l'illicite : citons par exemple les films à visée politique tournés clandestinement sous des régimes autoritaires, ou encore les films pornographiques et d'extrême violence contrevenant aux lois en vigueur. L'alternative, ici, concerne tout autant les contenus que les modalités de production, de diffusion et de réception. C'est le cadre législatif, variable en fonction des zones géographiques, des périodes et des régimes politiques considérés, qui définit l'alternative et les conditions de son existence. Appréhender les films « hors-la-loi » de façon tout à la fois globale et comparée, permet de penser le phénomène dans une perspective diachronique, mettant en évidence le caractère extrêmement fluctuant de la loi, de l'interdit, du consensuel.

Ce colloque s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche entamé en 2017, portant sur le concept d'*alternative* appliqué aux environnements propres au cinéma et à l'audiovisuel. Il est développé de façon conjointe par le LIRCES (Laboratoire Interdisciplinaire Récits, Cultures et Sociétés) et l'ESRA Côte d'Azur (École Supérieure de Réalisation Audiovisuelle). Il a d'ores-et-déjà donné lieu au développement d'un séminaire intitulé « Alternatives et points de vue », et à deux publications : *Les films sans distributeur* (dir. C. Taillibert et B. Girard, 2021) et *Voir les images ailleurs et autrement* (dir. J.P. Aubert, C. Laverger et C. Taillibert, 2021).



Mercredi 1^{er} juin
Cinéma de Beaulieu-sur-Mer
Hommage au centenaire de la naissance de Paul Carpita

19h30 : Projection - *Le Rendez-vous des Quais* de Paul Carpita
(France, 1955, 1h15)
Présentation par Xavier Vaugien (Cinéma de Beaulieu-sur-Mer) et Boris Henry (Docteur en Lettres et Arts)



Jeudi 2 juin
ESRA Côte d'Azur

Session 1 : « L'image interdite : le cadre législatif »
Modération : Stefano Leoncini (Université Côte d'Azur)

8h45 : *Accueil des participants*

9h00 : Mots d'accueil

9h15 : Conférence inaugurale

Isabelle Marinone (Université de Bourgogne)

Quand les films portent leurs lois ... Une approche des forces constitutives du cinéma au-delà des règles.

Le cinéma a toujours été un média du désir. Désir de voir plus, de voir mieux, de voir plus loin. Si les images filmiques ont depuis longtemps saisi l'éros et le thanatos des corps (films de bordel, actualités filmées morbides, etc.), elles se sont rapidement vues empêchées dans leurs développements, en fonction des périodes et des régimes, par les diverses censures, commissions, recommandations, rappelant l'ordre moral à suivre et les bornes à ne pas dépasser. D'Occident ou d'Orient, du nord ou du sud, quels que soient les espaces géographiques et les temps sociaux, la défiance pour les vues transgressives d'abord, puis subversives ensuite, a permis au cinéma de se forger des « à-côtés » provocateurs ou militants. Cette capacité de résistance donne à penser la puissance des images a-légales, que celles-ci soient conçues comme simple opposition aux normes bourgeoises ou, davantage encore, comme engagement activiste radical.

10h15 : *Pause*

10h30 : Emmanuel Dreyer (Université Paris I)

et Fabrice Siirainen (Université Côte d'Azur)

Classification des œuvres cinématographiques à la télévision (Emmanuel Dreyer)

Une classification des films cinématographiques s'impose en vue de la délivrance d'un visa pour une exploitation en salle. Elle n'influe pas sur les conditions de diffusion des films cinématographiques à la télévision. A cette occasion, d'autres restrictions sont organisées qu'il appartient à l'ARCOM de faire respecter. Par ailleurs, celle-ci a adopté une signalétique dont le champ d'application est plus large (étendu aux œuvres audiovisuelles) et qui repose sur des critères différents. Il appartient aux services de télévision de mettre en œuvre cette signalétique sans contrôle préalable. En revanche, une erreur de qualification peut donner lieu à sanction en cas de renouvellement après mise en demeure. S'agissant de la diffusion de films cinématographiques, les services de télévision peuvent ainsi avoir la tentation d'un « sur-classement » afin d'éviter tout reproche du régulateur. Se pose dès lors la question de la cohérence des critères retenus et de leur justification au regard des médias en cause.

La censure dans l'audiovisuel à l'épreuve des droits et libertés (Fabrice Siirainen)

Cette contribution tentera de porter un regard critique sur la relation complexe existant entre la censure dans l'audiovisuel et les droits et libertés (liberté d'expression, liberté de création, liberté religieuse, dignité humaine, droit d'auteur etc.) promus et portés par le droit positif.

11h15 : Mirco Melanco (Université de Padoue)

De la légalité de la réutilisation de citations cinématographiques

La muséologie du cinéma implique l'utilisation de citations cinématographiques. Dans le cas où elles sont utilisées pour la création de vidéos, de vidéo-thèses, d'installations vidéo, la loi sur le droit d'auteur s'impose, entraînant alors une série d'interminables problèmes bureaucratiques relatifs aux ayants droit, souvent nombreux pour un même film, presque toujours impossibles à tous retrouver. Est-il interdit ou pas d'utiliser des images de films, même s'il s'agit uniquement d'un usage à des fins didactiques, non lucratives ? Interdit ou pas, licite ou illicite... Le droit d'auteur pour les œuvres documentaires reste un casse-tête qui mérite d'être interrogé. Ce sont les problèmes que nous aborderons dans cette intervention, sur la base d'images relatives à des propositions audiovisuelles conçues pour des expositions dans les musées, afin de penser les usages qui peuvent être faits du cinéma (et autres images animées) comme source d'histoire.

11h45 : Sophie Raimond (Université Côte d'Azur) et Christel Taillibert (Université Côte d'Azur)

***Found footage* : quand la créativité se frotte à la loi**

Cette communication se propose de réfléchir à la dimension législative d'une forme de création basée sur le réemploi, que l'on désigne communément par l'expression *found footage*. En effet, dès que les auteurs entendent montrer les œuvres qui en découlent en dehors du cercle familial, cette pratique se confronte d'une part au code de la propriété intellectuelle si les images utilisées sont protégées en vertu du droit d'auteur, et d'autre part au code civil, si les images empruntées constituent une atteinte à la vie privée ou à ce que l'on appelle communément le « droit à l'image ». Pourtant, nombreuses sont les œuvres de réemploi qui, enfreignant tout ou partie de ce cadre légal, circulent et sont vues sur les réseaux sociaux, sur les plateformes, à la télévision, en festival ou en salle d'exploitation. Comment les créateurs de ces œuvres, ainsi que ceux qui les font circuler, se positionnent-ils au regard de ces questions ?

12h15 : *Discussion*

12h30 : *Pause*

Cinémathèque de Nice

Session 2 : « Images politiques et clandestines 1 »

Modération : Cyril Laverger (ESRA Côte d'Azur)

14h30 : Jean-Paul Aubert (Université Côte d'Azur)

et Xose Prieto Souto (Universidad Carlos III Madrid)

Militantisme communiste, contre-information et pratiques cinématographiques transgressives dans l'Espagne des années soixante-dix : l'expérience du *Colectivo de Cine de Madrid*

Cette communication a pour objet l'étude des pratiques et activités cinématographiques transgressives qui se développent dans les dernières années de la dictature franquiste et les premières années de ce qu'il est convenu d'appeler la Transition.

L'un des principaux objectifs de cette contribution est de montrer l'utilité que revêt pour l'étude historique l'analyse des productions et des activités culturelles réalisées en marge de la légalité. Une telle analyse permet d'appréhender les limites du représentable dans une société coercitive et de comprendre dans quelle mesure les pratiques transgressives relèvent d'une stratégie créative autant que d'une tactique politique.

15h00 : Boris Henry (Docteur en Lettres et Arts)

***Le Rendez-vous des quais (1955)* de Paul Carpita : film doublement censuré ?**

Fils de docker, Paul Carpita (1922-2009) s'était intéressé de près à la grève des dockers du port de Marseille en 1950 et l'avait filmée. La décision de tourner un long métrage de fiction prise, il choisit d'aborder cet événement. Comme il est impossible de filmer officiellement sur le port un tel sujet, il demande des autorisations pour le tournage de films fictifs et fait appel à une société de production parisienne (Procinex) qui transmet aux autorités un scénario édulcoré.

Nous analyserons le parcours de ce film singulier, de sa réalisation à son interdiction, de la saisie supposée de l'une de ses copies et de son négatif à la redécouverte de ceux-ci dans des circonstances surprenantes.

15h30 : *Pause*

15h45 : Habiba Chabou (Université Paris I)

***J'ai huit ans (1961)* : des images et des sons hors-la-loi**

Film « hors-la-loi », *J'ai huit ans*, réalisé en 1961, en pleine révolution algérienne, s'inscrit dans le cadre illégal de la circulation d'images et de sons politiques et clandestins. Sur une idée de René Vautier, les réalisateurs Yann Le Masson et Olga-Baïdaroff-Poliakoff, communistes et anticolonialistes, soutenus par le Comité Maurice Audin et le GPRA, montrent la guerre de libération nationale à partir de dessins et de récits d'enfants réfugiés algériens de l'école Salammbô dont s'occupent Frantz Fanon et Jacques Charby dans la banlieue de Tunis.

Ce film tract est financé et distribué, sans visa de censure, par les circuits militants, associations d'étudiants ou syndicats, comités d'entreprise, ciné-clubs engagés, souvent clandestins. Sorti en janvier 1962, le documentaire, court métrage de plus de neuf minutes, est révélateur tout autant de l'agentivité des cinéastes militants, acteurs politiques de premier plan ; de la réticularité du mouvement contestataire en situation coloniale, par-delà le clivage binaire colonisateurs-colonisés ; et des alternatives à la censure et au cadre légal et officiel du contexte colonial français.

16h15 : Garance Fromont (Université Paris Cité)

« Trezorové filmy » : trois exemples de films interdits par le gouvernement tchécoslovaque post-1968

L'Oreille (Ucho), *Alouettes, le fil à la patte (Skřivánci na niti)* et *Le Septième jour, la huitième nuit (Den sedmý, osmá noc)* sont trois films interdits en 1968 par le nouveau gouvernement tchécoslovaque, quelques mois après l'invasion soviétique. Devenus illégaux avec le changement de loi, ils ont tous été produits par le Filmové studio Barrandov, le studio socialiste officiel et nationalisé. Cette communication propose d'étudier comment des films et des cinéastes deviennent hors-la-loi au sein d'un système qui les a lui-même produits. Pourquoi ces trois films, qui sont respectivement un drame, une comédie et une parabole biblique, ont-ils été considérés comme une menace suffisamment importante pour la stabilité d'un gouvernement au point de les dissimuler pendant près de vingt ans, sans toutefois les détruire ?

16h45 : Discussion

17h00 : Fin de la journée

18h45 : Projection - *La Classe américaine* de Michel Hazanavicius (France, 1993, 1h10)

Présentation par Sophie Raimond (Université Côte d'Azur) et Christel Taillibert (Université Côte d'Azur)



20h15 : Projection - *1974, une partie de campagne*

de Raymond Depardon (France, 1974/2002, 1h30)

Présentation par Cyril Laverger (ESRA Côte d'Azur)



Vendredi 3 juin
Cinémathèque de Nice

Session 3 : « Images politiques et clandestines 2 »
Modération : Serge Milan (Université Côte d'Azur)

9h30 : *Accueil des participants*

10h00 : Stéphane Sawas (INALCO)

Engagement et subversion dans *Nausicaa* (1970) d'Agnès Varda, « film-dossier-bazar » contre la dictature des colonels grecs censuré par l'ORTF

Dans *Nausicaa* (1970), Agnès Varda met en scène, entre documentaire et fiction, les liens qu'entretient avec la Grèce sa protagoniste, comme elle de père grec et prénommée Agnès. De la libération à la dictature, l'histoire de la Grèce y est montrée entre Paris et le Midi de la France, telle qu'elle est vécue par les Grecs et souvent ignorée par les étrangers. Les témoignages de réfugiés politiques grecs scandent une narration travaillée par des effets de mise en abyme et par des allers et retours entre cinéma et théâtre. Dérangeant pour les autorités françaises soucieuses de ménager la Grèce des colonels, ce téléfilm, jamais diffusé, disparaît sans explications. Grâce à une copie retrouvée en Belgique, cet opus méconnu n'est redécouvert que peu de temps avant la mort de la cinéaste.

10h30 : Jean Méranger-Galtier (Université Paris- Nanterre)

Les premières vidéos de Carole Roussopoulos : créer et transmettre un contre-pouvoir des images (1970-1976)

Regarder les premières vidéos de Carole Roussopoulos (qu'elles émanent d'elle seule ou de collectifs dont elle faisait partie), c'est tout d'abord se confronter à un moment historique dans la représentation des luttes, la vidéo représentant dans les années 1970 un tournant dans la production d'images alternatives. Au sein de ce contexte, la figure de Carole Roussopoulos interpelle à la fois par l'étendue de sa production et le croisement des luttes (féministes, antiracistes, ouvrières, propalestiniennes...) auprès desquelles elle s'est engagée. Avec une volonté constante de donner la parole à ceux qu'elle nomme les « sans-voix », Roussopoulos n'a eu de cesse, dès ses premiers films, de proposer des dispositifs s'opposant aux régimes d'images officiels. La notion d'*images hors-la-loi* est ainsi pertinente à plus d'un égard en ce qui concerne l'œuvre de Roussopoulos. Par le contenu des vidéos (manifestations, occupations d'usines, avortements clandestins...), mais aussi, et peut-être surtout, par leur forme. Les premières œuvres de Roussopoulos proposent des dispositifs qui, au-delà d'une simple appropriation populaire de moyens de production audio-visuels, opèrent d'un véritable contre-pouvoir des images. À travers un travail de mise en abyme des dispositifs, ces vidéos placent le spectateur au cœur d'un acte de transmission interne à la vidéo elle-même. Ainsi, en même temps que l'invention d'une forme, la pratique vidéo de Roussopoulos a participé de l'invention d'une pratique de diffusion, co-dépendantes l'une de l'autre.

11h00 : *Pause*

11h15 : Şirin Fulya Erensoy (Université Film Babelsberg Konrad Wolf)

Résistance face à la censure et pratiques créatives des cinéastes kurdes en Turquie

Cette intervention se concentrera sur deux films qui ont été réprimés par l'État turc parce qu'ils dépassent les limites du modèle ethno-nationaliste agressivement mis en œuvre depuis l'établissement de la République. L'intervention soutiendra que les films ont été produits et soutenus dans un climat où le processus de solution avec les Kurdes était en cours, mais qu'ils ont été violemment relégués comme des œuvres radicales lorsque ce processus n'a plus servi les intérêts de l'État. En outre, dans la réalité plus vaste de l'étouffement de la liberté d'expression en Turquie, les formes de résistance et les réponses créatives des cinéastes face à la censure seront également discutées pour chaque cas.

11h45 : Emmanuel Cano (Université Toulouse 2)

En République Populaire de Chine, le cinéma alternatif doit-il demeurer un cinéma clandestin ?

Les cinéastes chinois contemporains qui veulent interroger l'état de la Chine dans la globalisation, en remettant en question les représentations véhiculées par les images officielles, peuvent paraître pris dans une sorte de tiraillement : tenter de composer avec le régime de Beijing, ou demeurer hors-la-loi, au risque de ne pas pouvoir montrer leurs films dans leur propre pays. Les cinéastes indépendants en sont-ils tous des *Enfants du jianghu*, pour reprendre la traduction littérale du titre de la dernière fiction de Jia Zhang-ke, c'est-à-dire bandits des marais de la littérature classique, cherchant justice contre les officiels corrompus, et aspirant à la liberté individuelle ? Le cas de la Chine peut-il permettre d'interroger l'indépendance dans le cinéma contemporain d'une façon plus large, face aux mutations qui le traversent ?

12h15 : *Discussion*

12h30 : *Pause*

Cinémathèque de Nice

Session 4 : « L'image interdite : corps érotisés, corps violentés »

Modération : Michaël Arlotto (Université Côte d'Azur)

14h30 : Laura Huret (Université Côte d'Azur)

Les limites de la représentation du corps érotique, sexuel et pornographique sur Internet

Une nouvelle forme de censure, existe via les plateformes et les réseaux sociaux. Nous allons réaliser une étude réflexive des expérimentations visuelles et filmiques de l'artiste Laura Huret en essayant de trouver les limites de la représentation du corps érotique, sexuel et pornographique sur Internet. Entre le signalement des contenus, les modérateurs et les algorithmes de plus en plus performant débusquant ce qui peut heurter sensiblement « le bon goût », Internet ne semble plus être un espace de liberté.

15h00 : Clément Beuchillot (Université Aix-Marseille)

De la présence de l'interdit dans le Roman Porno : à propos des traces d'images hors-la-loi

Il s'agit moins ici d'images « hors-la-loi » que l'intégration d'images « hors-la-loi » à l'intérieur d'un cadre légal. Le *roman porno*, genre pornographique vernaculaire du Japon des années 1970, est à la fois une industrie fortement touchée par les injonctions de la censure étatique et le lieu de multiples manifestations de différentes formes de censure. Kumashiro Tatsumi, cinéaste du *roman porno* célèbre pour sa confrontation avec les injonctions de la police d'État, s'engage à travers ses longs métrages à exprimer par le scénario, l'esthétique et l'intertextualité les traces de ces images et textes censurés.

15h30 : *Pause*

15h45 : Bruno Cailler (Université Côte d'Azur)

Violences policières : de l'alerte citoyenne à la construction d'une interdiction légale

Entre octobre 2020 et mai 2021, l'article 24 de la *Loi pour une sécurité globale préservant les libertés* suscite une polémique autour de la pénalisation de la diffusion d'images « du visage ou tout autre élément d'identification d'un agent de la police nationale ou de la gendarmerie nationale autre que son numéro d'identification individuel lorsqu'il agit dans le cadre d'une opération de police ». Cet article de loi sera finalement censuré par le Conseil constitutionnel. Antérieurement à cet épisode politico-juridique, avec le mouvement des « gilets jaunes », de nombreuses violences policières avaient été dénoncées via des images sur les réseaux sociaux, dont le fil Twitter *Allo, Place Beauvau* de David Dufresne tiendra le décompte. Cette communication reviendra sur la constitution *a posteriori* d'une interdiction contemporaine d'images, et sur ses enjeux.

16h15 : *Discussion*

16h30 : David Dufresne (réalisateur)

Discussion autour de son œuvre

Journaliste, puis auteur et réalisateur, David Dufresne s'attache à analyser, entre autres, les procédés de l'anti-terrorisme ou des forces de l'ordre français en documentant les violences et leur légitimité. *Un Pays qui se tient sage*, son premier long métrage diffusé en salles, a reçu le Prix Lumière du meilleur documentaire.

17h30 : Fin de la journée

18h : Projection - *Un Pays qui se tient sage* de David Dufresne (France, 2020, 1h26)

En présence du réalisateur

Présentation par Bruno Cailler (Université Côte d'Azur)



Présentation des participants

Michaël Arlotto (Université Côte d'Azur)

Michaël Arlotto est doctorant en cinéma sous la direction de Christel Taillibert au sein du département des Sciences de l'information et de la communication de l'université Côte d'Azur. Il dispense aussi des cours de mise en scène et montage en licence 2 en Sciences de l'information et de la communication.

Jean-Paul Aubert (Université Côte d'Azur)

Jean-Paul Aubert est professeur de l'Université Côte d'Azur, membre du laboratoire LIRCES et directeur de l'École Universitaire de Recherche CREATES.

Clément Beuchillot (Université Aix-Marseille)

Doctorant en cinquième année de thèse sous la direction Jean-Michel Durafour ; son sujet est *Poétique de la censure : Souci esthétique et érotique du corps dans le cinéma japonais chez Kumashiro Tatsumi*. Précédemment ATER à l'université Aix-Marseille, il a déjà pu intervenir sur Kumashiro à Nancy en 2018 et à Toulouse en 2021 sur le colloque « Création-recherche des espaces audiovisuels », intervention qui est à l'origine d'un article sur le cinéaste.

Bruno Cailler (Université Côte d'Azur)

Bruno Cailler est Maître de conférences à l'EUR CREATES de l'Université Côte d'Azur. Il est socio-économiste des médias et des industries de contenus.

Emmanuel Cano (Université Toulouse 2)

Chercheur associé au LARA-SEPIA, docteur en cinéma (thèse soutenue sous la direction de Guy Chapouillié et de Paul Lacoste, s'intitulant *Le cinéma de Jia Zhang-ke : un cinéma de la mutation au cœur du Jianghu*), enseignant à l'ENSAV (Université Toulouse 2), en spécialité cinéma et en histoire géographie en lycée, chargé de mission DAAC au cinéma ABC à Toulouse, réalisateur.

Habiba Chabou (Université Paris I)

Doctorante en Histoire à Paris I, sous la direction de Myriam Tsikounas, Habiba Chabou étudie les représentations de l'enfance en révolution dans les films algériens. Dans le cadre de cette thèse, intitulée *Les Enfants de la guerre dans les films algériens (1961-2016)*. Il était une fois dans l'Algérie révolutionnaire (1954-1962), elle s'intéresse tout à la fois au contexte de production cinématographique et audiovisuelle nationale et à ses évolutions, aux acteurs, aux espaces et aux pratiques, dans une lecture par le bas.

Emmanuel Dreyer (Université Paris I)

Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1), Emmanuel Dreyer est notamment l'auteur d'un manuel de Droit de la communication (LexisNexis, 2018). Il écrit régulièrement en droit des médias.

Garance Fromont (Université Paris Cité)

Garance FROMONT est doctorante en 1ère année d'études cinématographiques au sein du laboratoire Cerilac de l'Université de Paris Cité. Elle prépare actuellement une thèse, sous la direction de Frédérique Berthet, qui porte sur une décennie de cinéma en Tchécoslovaquie (1960-1969), et notamment les conditions d'émergence de la Nouvelle vague tchécoslovaque. Elle est l'autrice de *Penser un cinéma de la diaspora arménienne (1991-2017)*, publié aux éditions L'Harmattan.

Şirin Fulya Erensoy (Université Film Babelsberg Konrad Wolf)

Şirin Fulya Erensoy est une boursière postdoctorale Marie Skłodowska-Curie à l'Université Film Babelsberg KONRAD WOLF. Son travail académique se concentre sur l'activisme vidéo, la censure au cinéma et le genre dans le cinéma de genre. Elle a été l'animatrice du bulletin d'information en anglais *This Week in Turkey* de l'organe d'information indépendant Medyascope TV de 2019 à 2021 et a travaillé comme chargée de cours en cinéma et télévision dans diverses institutions en Turquie.

Boris Henry (Docteur en Lettres et Arts)

Boris Henry est docteur en « Lettres et Arts » depuis 2003. Il a centré ses recherches sur la question du corps dans l'œuvre du cinéaste Tod Browning. Depuis 2008, il est chargé de cours en histoire du cinéma et en analyse

filmique (Aix-Marseille Université, Universités du Temps Libre de Marseille et Toulon). Il a publié des articles dans les revues *Éclipses*, *Cahiers de Champs visuels*, *CinémAction*, *Double Jeu*, *L'Avant-scène cinéma*, *Simulacres*, *Admiranda/Restricted*.

Laura Huret (Université Côte d'Azur)

Laura Huret Artiste-chercheuse, praticienne réflexive, docteure en Lettres/arts vivants, recherche-crédation, enseigne en Sciences de l'Information et de la Communication au sein de l'EUR CREATES de l'Université Côte d'Azur. Auteure de plusieurs ouvrages publiés chez l'Harmattan, journaliste spécialisée, elle est la référente départementale EMI (Éducation aux médias et à l'information) des Alpes-Maritimes. Ses recherches, publications et communications portent sur les Arts Vivants et Numériques, la centralité du public à l'ère du Post-Contemporain et des nouvelles technologies ainsi que le décryptage des nouveaux médias. Également membre de l'AGESSA, de la SACD et de la SACEM, elle est professionnelle du spectacle depuis près de quinze ans comme metteuse en scène et performeuse et développe une œuvre polymorphe et transmédiatique dans le cadre des écritures du réel. Elle travaille régulièrement sous le nom de Laura Hurt.

Cyril Laverger (ESRA Côte d'Azur)

Docteur en Arts et Sciences de l'Art (Paris I Panthéon-Sorbonne), il enseigne à l'ESRA Côte d'Azur la mise en scène, l'histoire du cinéma, l'esthétique de l'image. Il collabore régulièrement avec le LIRCES pour des publications et colloques.

Stefano Leoncini (Université Côte d'Azur)

Stefano Leoncini est Maître de conférences en Langues et civilisations romanes à l'UER CREATES de l'Université Côte d'Azur, où il dirige depuis plus de vingt ans une formation de second cycle intitulée « Tradaptation : sous-titrage et doublage des productions cinématographiques et audiovisuelles ». Membre du Laboratoire Interdisciplinaire Récits, Cultures et Sociétés (LIRCES), ses intérêts scientifiques se tournent principalement vers la culture italienne contemporaine, en particulier le cinéma. Ses travaux privilégient une approche tantôt sémi-narratologique, tantôt sociolinguistique, réservant une attention particulière aux problématiques du transfert culturel et de la traduction.

Isabelle Marinone (Université de Bourgogne)

Maître de conférences en Histoire artistique et sociale du Cinéma à l'université de Bourgogne, Chercheur au LIR3S (Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche « Sensibilité, Société, Soin » UMR CNRS uB 7366, de l'Université de Bourgogne), Isabelle Marinone s'intéresse essentiellement à la question politique. Elle travaille sur des thèmes portant sur le Cinéma des premiers temps (entre deux-guerres), sur le documentaire et le film d'avant-garde, sur les Archives filmiques, et sur la Critique de cinéma. Parmi ses écrits peuvent être cités entre autres ouvrages, *Cinéma et Droit d'auteur, Réflexions historiques et juridiques sur la paternité du réalisateur* avec Isabelle Moine-Dupuis, Septentrion, 2022 ; *Un monde et son double, Regards sur l'entreprise visuelle des Archives de la Planète (1919-1931)*, Presses universitaires de Perpignan, Institut Jean Vigo, 2019 ; *Paulo Emilio Sales Gomes ou la Critique à contre-courant (une anthologie)* avec Adilson I. Mendes (et Laurent Segalini pour la traduction de Sales Gomes), AFRHC, 2016 ; *Cinéma libertaires : Au service des forces de transgression et de révolte* avec Nicole Brenez, Septentrion, 2015.

Mirco Melanco (Université de Padoue)

Mirco Melanco enseigne Cinéma du réel et Histoire du scénario à l'Université de Padoue. Il est le responsable scientifique (depuis 1991) du Laboratoire de production de documentaires (fréquenté par 1400 étudiants ; dans son sein quelques trois cents vidéo-thèses ont été réalisées). Il a publié six monographies sur le cinéma, à la fois fictionnelles et documentaires, et plus de soixante essais également dans des revues. Il a également réalisé plus de quatre-vingts documentaires et installations vidéo-muséales.

Jean Méranger-Galtier (Université Paris-Nanterre)

Jean Méranger-Galtier est doctorant en cinéma à l'université Paris-Nanterre, au sein de laboratoire HAR (Histoire des Arts et des Représentations). Sa thèse porte sur les travaux de la vidéaste Carole Roussopoulos, au prisme d'une analyse esthétique et politique. Il a commencé sa réflexion sur l'image vidéo en axant ses recherches de Master sur les rapports entre la vidéo et l'esthétique de la violence dans un corpus de films occidentaux des années 1980 à 2000. Il a depuis participé au colloque international *Politiques et récits du corps* en 2021 en intervenant au sujet de la vidéosurveillance. Son article nommé « L'œil mobile : ce que la surveillance des corps nous dit de l'image vidéo », tiré de son intervention, sera publié dans le livre du colloque à l'été 2022.

Serge Milan (Université Côte d'Azur)

Serge Lorenzo Milan est agrégé et maître de conférences à l'Université Côte d'Azur en langue, littérature et civilisation italiennes. Ses publications concernent essentiellement le Futurisme et les avant-gardes européennes. Il est rédacteur de la revue électronique en accès libre *Les Cahiers de Narratologie*, et codirige la collection « Arts, Cultures, Pouvoirs » aux Presses Universitaires Savoie – Mont-Blanc. Par ailleurs, il est responsable pédagogique du DE Master 'Scénarios et Narrations' et des résidences d'écriture *Talent Unlimited*, et coordonne les formations du Campus Georges Méliès à Cannes.

Xose Prieto Souto (Universidad Carlos III Madrid)

Xose Prieto Souto enseigne dans le Département de Communication de l'Université Carlos III de Madrid et il est membre du groupe de recherche TECMERIN.

Sa collaboration avec Jean-Paul Aubert (UCA) s'est concrétisée dans la publication d'un livre, *La batalla de Sitges. Cine y disidencia en vísperas del 68* (Shangrila, 2022) et d'un chapitre de l'ouvrage *Un siglo de comunismo en España II. Presencia social y experiencias militantes* (dir. Francisco Erice ; Akal, 2022).

Sophie Raimond (Université Côte d'Azur)

Sophie Raimond est Professeure agrégée de Lettres modernes, qualifiée aux fonctions de Maître de conférences (CNU 18), à l'Université Côte d'Azur. Docteure en Sciences de l'information et de la communication et membre du LIRCES (Laboratoire interdisciplinaire Récits, Cultures et Sociétés), ses recherches portent sur la création visuelle et les relations image/texte avec une attention particulière aux enjeux esthétiques et politiques de l'œuvre de Jean-Luc Godard.

Stéphane Sawas (INALCO)

Stéphane Sawas est professeur des universités à l'INALCO (Paris), dont il dirige le CERLOM (EA 4124). Il est aussi chargé de cours à l'École Normale Supérieure. Ses travaux portent en particulier sur l'histoire du cinéma grec, sur la littérature des Grecs en diaspora et sur les séries télévisées. Il dirige aux éditions Honoré Champion la série « Littératures et cultures de l'Europe du Sud-Est » et est membre du Comité du Film Ethnographique du Festival Jean Rouch et du comité scientifique de la revue *TV/Series*.

Fabrice Siirainen (Université Côte d'Azur)

Fabrice Siirainen est docteur en droit (1999) et agrégé des Facultés de droit (2005). Il est professeur de droit privé à l'Université Côte d'Azur. Ses publications portent particulièrement sur le droit d'auteur, le droit de l'audiovisuel et le droit économique. Il est également avocat au barreau de Paris.

Christel Taillibert (Université Côte d'Azur)

Christel Taillibert est Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication à l'Université Côte d'Azur. Elle est membre du LIRCES (Laboratoire interdisciplinaire Récits, Cultures et Sociétés). Ses travaux s'intéressent aux dispositifs sociotechniques propres aux médiations cinéma/éducation (cinématographie éducative, ciné-clubs, éducation à l'image, festivals de film, plateformes numériques...), ainsi qu'aux conséquences de la numérisation des contenus audiovisuels sur les acteurs des Services de médias audiovisuels à la demande.

Comité organisateur

Michaël Arlotto (Université Côte d'Azur, LIRCES)

Jean-Paul Aubert (Université Côte d'Azur, LIRCES)

Bruno Cailler (Université Côte d'Azur, LIRCES)

Laura Huret (Université Côte d'Azur, LIRCES)

Cyril Laverger (ESRA Côte d'Azur)

Stefano Leoncini (Université Côte d'Azur, LIRCES)

Serge Milan (Université Côte d'Azur, LIRCES)

Sophie Raimond (Université Côte d'Azur, LIRCES)

Christel Taillibert (Université Côte d'Azur, LIRCES)

Colloque organisé par :

Le LIRCES (Laboratoire Interdisciplinaire Récits, Cultures et Sociétés)

L'ESRA Côte d'Azur (École Supérieure de Réalisation Audiovisuelle)

Lieux :

Cinéma de Beaulieu-sur-Mer

Avenue Albert 1^{er}

06310 Beaulieu-sur-Mer

Téléphone : 04 93 87 84 38

Accès :

Bus : Ligne 100 - Arrêt Baie des fourmis



Cinémathèque de Nice

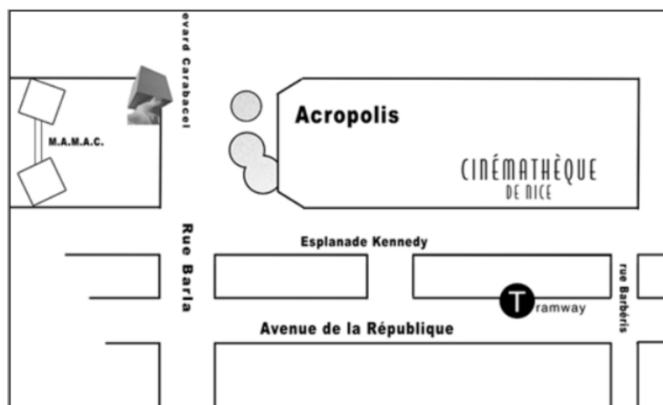
3 esplanade Kennedy

06364 Nice

Téléphone : 04 92 04 06 66

Accès :

Tramway : ligne 1 - Arrêt Acropolis



ESRA Côte d'Azur

9 quai des Deux Emmanuel

06300 Nice

Téléphone : 04 92 00 00 92

Accès :

Tramway : ligne 2 - Arrêt Port Lympia

